

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Lannion
Canton de Perros Guirec
Commune de Saint Quay Perros
A R R E T E

**Portant interdiction de circulation sur
sur une partie de la résidence du Vallon
du 6/10/2025 au 7/11/2025**

Le Maire de Saint Quay Perros

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2211-1 et suivants relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de Police de circulation
- Le Code de la Route et notamment ses articles R.411-8, R.411-25 et R. 413-1
- L'instruction Ministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie et huitième partie
- La demande de l'Entreprise CEGELEC en date du 19/9/2025

CONSIDERANT que par mesure de sécurité, dans le cadre de l'aménagement de la coulée verte, il est nécessaire d'interdire la circulation sur une partie de la résidence du Vallon (entre le N°23 et 24), pendant les travaux sur le réseau d'eaux usées, du 6/10/2025 au 7/11/2025

A R R E T E

Article 1 : Dans le cadre de l'aménagement de la coulée verte, la circulation des véhicules de toutes catégories sera interdite sur une partie de la résidence du Vallon (entre le N°23 et 24), pendant les travaux sur le réseau d'eaux usées, du 6/10/2025 au 7/11/2025

Article 2 : Le droit d'accès des riverains sera préservé durant l'interdiction de circulation visée à l'article 1, mais sous leur propre responsabilité.

Article 3 : Une signalisation de type réglementaire, matérialisant l'interdiction de circulation, sera mise en place par l'entreprise, à compter de la date prévue à l'article 1, soit le 6 octobre 2025

Article 4 : Le Maire de Saint Quay Perros et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de cet arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros-Guirec
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Perros-Guirec
- L'entreprise CEGELEC

Fait et affiché en Mairie de Saint Quay Perros, le 19 septembre 2025

LE BOZEC Marcel

Adjoint aux Travaux

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 19 septembre 2025



